



**MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 8 novembre 2021.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément aux dispositions du règlement communal sur la protection des arbres (article 4) du 7 mars 2012, la Municipalité affiche durant 20 jours la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande : abattages des 3 pins et d'un sapin

Motifs invoqués : arbres dangereux et en mauvais état sanitaire

Situation, rue, N° : Chemin de la Ramière 24

Propriétaire : Mme G. Cantero

Parcelle : 810

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté

du 9 au 29 novembre 2021

LA MUNICIPALITE